

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2024

Le mardi 15 octobre 2024 à 18h15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Brigitte PISTRE, Gérard TRÉCUL, Fabrice CUVIER, Dominique BEQUIGNON, Joël DESTOUCHES, Murièle GIROUX, Marion LE BARS, Mireille LEROY, Fabien MASSON, Betty MORICE.

Etaient absents : Isabelle LAVIE (présente en visio - donnant pouvoir à Brigitte PISTRE), Agnès de PÉTIGNY (donnant pouvoir à Betty MORICE) et Romain TAILLANDIER.

Fabien MASSON est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13/10/2024

Date de publication : 15/10/2024

ORDRE DU JOUR

1. Commerce et hébergement- remise de loyers

La commune de Frazé a été inondée le 09 octobre 2024 occasionnant de nombreux dégâts dans le commerce et les chambres d'hôtes.

Le nettoyage et l'assèchement des locaux vont avoir lieu, suivis de travaux réparatoires après le passage des experts. Pendant ce temps, le commerce tenu par la Sarl BOSSY&BOSSY va être fermé.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose une remise de loyer sur la partie du bail commercial concernant le restaurant et l'épicerie, correspondant à 500€ HT en fonction des surfaces.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette remise mensuelle de 500€ HT soit 600€ TTC à compter du 15/10/2024 jusqu' au 30/11/2024.

2. Le Balcon : tarification mensuelle

Mme le Maire informe qu'il y a des demandes de location pour un mois dans le cadre de relogement d'urgence ou pour les salariés d'entreprises travaillant à proximité. En conséquence, elle propose que le logement du balcon soit proposé à la location mais en studio meublé.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le loyer du studio meublé pour un montant mensuel de 416.67€ HT soit 500€ TTC avec eau inclus mais hors électricité.

3. Appel à projet inclusion et médiation numérique pour tous

Mme le Maire rappelle qu'il a été déposé un dossier d'appel à projet dans le cadre d'inclusion et médiation numérique pour tous porté par notre tiers lieu « La Passerelle » en mars 2024.

Mme le Maire vient de recevoir un courrier émanant de la Région et cosigné par la Préfète de Région Centre Val de Loire par lequel le projet de la commune de Frazé a été retenu, pour un montant total de subvention de fonctionnement de 45 000€ réparti sur 3 années consécutives.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette subvention de fonctionnement pour le tiers lieu la Passerelle et autorise Mme le Maire à signer la convention.

4. Repas des aînés le 11 novembre 2024

En raison de la fermeture temporaire du restaurant Le Pré de Frazé consécutivement aux inondations, l'établissement ne sera pas en mesure d'accueillir le repas des aînés comme prévu initialement. Ce banquet sera assuré par la Spirale Gourmande à la salle des fêtes.

5. Notification de subvention pour les équipements d'accueil des vélos

Mme le Maire indique que la décision d'attribution de subvention pour les équipements d'accueil des vélos vient d'être notifiée. Ces travaux vont donc pouvoir être lancés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.